

**Point Sécu :LISA, DU et vidéo-protection**

- **LISA** : légère baisse du nombre d'incidents remontés mais forte augmentation des agressions physiques (x 5,5) entre 2013 et 2014.

Nous déplorons la disparition des facteurs de risque liés aux RPS type « stress au travail », « harcèlement sexuel » ou « tentative de suicide »

**Nous vous rappelons que tout incident, même vous semblant mineur, doit être remonté !!!**

- **DU** : tous à jour administrativement, mais ne reflétant pas la réalité des événements sur les sites car leur mise à jour n'est pas réactive. Exemple : des travaux réalisés sur un site, non prévus en début d'année, ne sont pas intégrés.

**Nous demandons que toute modification soit notifiée dans le document.**

**Nous proposons qu'une fois par an, un point « vie du site » soit effectué lors d'une réunion de service.**

- **Vidéo-protection** : la solution principale évoquée par la DR pour sécuriser l'accueil. Certains sites pointés (nombre d'incidents/an) seront dotés de 2 caméras à l'accueil.

**Le SNU rappelle que cet outil, comme la mise en place d'un vigile, ne peuvent remplacer un vrai travail autour de l'organisation interne de Pôle Emploi, parfois source de dysfonctionnements** : les 2 compétences présentes au quotidien AIC et ARC, des procédures de traçabilité et des délais de traitement connus et appliqués, des formations adaptées à ces postes de plus en plus sensibles.

**Point divers:**

**Immobilier**

- **Saint-Gaudens** : les travaux ont démarré !!!! Travaux relatés jusque dans la Dépêche, article distribué en séance...
- **Lardenne (Purpan + Arènes)**: 3 investisseurs se sont déclarés, négociations en cours

**RH**

- **Séminaire des RRA** : a permis à nos collègues d'échanger sur leurs pratiques, leurs besoins notamment en formation, leurs activités (très différentes d'un site à l'autre), leurs difficultés et réussites. La question d'un second RRA sur les sites importants est posée, désormais la réponse n'est plus aussi négative car en région Languedoc Roussillon avec qui nous « fusionnons », cela est un principe organisationnel.
- **Intempéries** : sur certains sites concernés, des agents-es n'ont pas fait de remontée d'incident ou de déclaration concernant des accidents de trajet. Ce qui ne leur permettra pas une prise en charge par l'assurance de Pôle Emploi.

**Pour rappel, une déclaration d'accident doit être faite dans les 48h avec son ELD.**

**Il vaut mieux penser le changement  
que changer le pansement**

**\*\* séance CHSCT du 17 février 2015 \*\***

### **Borderouge : une mission CHSCT décalée**

Suite à une série d'incidents graves sur le site de Toulouse Borderouge, une délégation du CHSCT s'y est rendue, ainsi que la Direction.

Des constats similaires ont été faits :

- accueil surchargé, files et délais d'attente longs, flux importants.
- une situation dégradée des relations usagers/agents-es.
- une organisation interne tendue : retards dans le traitement des dossiers, procédures de traçabilité peu respectées ou mal connues, un manque d'organisation interne d'après M.Sévignon.
- des collègues inquiets, en mal-être, stressés, en attente de solutions rapides.
- des difficultés pour les secours et services de police pour trouver le site en d'urgence.
- une procédure quant au dépôt de plainte mal connue, notamment le côté nominatif de l'acte, entraînant surprise et crainte de la part des plaignants-es.

Face à ces constats nous proposons à la DR et aux membres CHSCT de mettre en place une mission afin :

- d'établir un diagnostic externe : étude sociologique de la DEFM, lister les personnes et lieux ressources de ces quartiers, les relations partenariales existantes ou à initier avec Pole Emploi.
- d'établir un diagnostic interne : historique de la fusion des 2 sites, organisation de l'accueil, organisation du traitement des dossiers, typologie des demandes et des dossiers indemnisation, état de santé et moral des agents-es, qui fait quoi, qu'est-ce qui a déjà été fait, par le biais d'entretiens individuels, collectifs avec l'ELD et les conseillers-ères.

Pour la première fois la DR déclare que l'organisation interne est source de dysfonctionnement pouvant entraîner des conflits.

La DR en lien avec la CTST, souhaite mettre en place un plan d'action avec l'ELD.

**Vue l'implication de la DR, et la volonté de laisser du temps à la mise en place du plan d'action, nous décidons de nous poser « un jalon personnalisé » pour le CHSCT de mai ou juin, afin de faire un premier point sur le plan d'action, nous ne manquerons pas de rappeler notre proposition de mission à la DR.**

**Le SNU reste vigilant et à l'écoute des agents-es à tous moment.**